



Département
de la Vendée

EXTRAIT DU REGISTRE DES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DES HERBIERS

Envoyé en préfecture le 13/12/2024

Reçu en préfecture le 13/12/2024

Publié le

ID : 085-218501096-20241209-2024DECDEL38-DE



Date de la convocation : 3 décembre 2024
Séance du Conseil Municipal : 9 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville des HERBIERS s'est réuni dans la salle des conseils de la mairie des Herbiers, sous la présidence de M. Christophe HOGARD, Maire.

Présents : Christophe HOGARD - Luc SOULARD - Angélique RICHARD - Patrice BOUANCHEAU (sauf aux délibérations 34 et 35) - Magali LOISEAU - Jean-Yves MERLET - Odile PINEAU - Stéphane RAYNAUD - Estelle SIAUDEAU – Roger BRIAND - Hélène CHENAIS - Jean-Marie GRIMAUD – Pierrick THOMAS - Jean-Marie GIRARD - Véronique BESSE – Angélique BOISSELEAU - Isabelle CHARRIER-FONTENIT - Maryvonne GUERIN - Fanny GIRARD - Karine LOIZEAU – Lilian BOSSARD – Marietta BOONEFAES – Jean-Marie RAUTUREAU – Marie-Annick MENANTEAU - Steven BARTHELEMY – Laurence MARTINEAU - Fabrice ABRAHAM – Joseph LIARD - Marie-Bernadette RIVIERE

Excusés : Christophe VERONNEAU donne pouvoir à Isabelle CHARRIER-FONTENIT
Aurélien PAQUEREAU donne pouvoir à Marie-Bernadette RIVIERE
Julie MARIEL-GODARD
Etienne BLANCHARD

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de conseillers présents : 29
28 aux délibérations 34 et 35
Nombre de conseillers votants : 31
30 aux délibérations 34 et 35

Secrétaire de séance : Laurence MARTINEAU

38- APPROBATION DU PLAN LOCAL UNIQUE SANTÉ SOCIAL (PLUSS) 2025-2029

En 2021, la Communauté de Communes du Pays des Herbiers (CCPH) et ses 8 communes, le CIAS du Pays des Herbiers, l'Agence Régionale de Santé (ARS) des Pays de la Loire et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de Vendée se sont engagés dans une démarche territoriale de coordination des politiques publiques de santé, de social et de famille, en élaborant un Plan Local Unique Santé Social (PLUSS), mutualisation du Contrat Local de Santé et de la Convention Territoriale Globale.

Ce contrat, prévu initialement sur 3 années, et prolongé d'une année supplémentaire a permis la mise en place de projets structurants :

- Pour la santé et le social : la création des partenariats, l'accompagnement à l'installation des professionnels de santé, le développement de projets architecturaux (pôles santé, logement des internes), l'élaboration de supports stratégiques (Analyse des Besoins Sociaux, projet gérontologique, Contrat Local contre les Violences Sexuelles et Sexistes).
- Pour la famille : la mise en place du Lieu d'Accueil Enfant-Parent « Les jeunes Pousses », l'animation d'un Réseau Enfance Jeunesse ayant vocation à mener des projets communs, des actions de prévention envers les publics cibles ou professionnels en matière d'alimentation, mobilité, numérique, etc.

Fort de l'impact positif de ce premier contrat, il est proposé de renouveler le PLUSS. Le diagnostic et l'élaboration du nouveau programme d'actions ont été réalisés durant l'année 2024, en interne, sans recourir à un bureau d'études.

32 fiches-actions ont été élaborées et seront mises en œuvre par des acteurs publics ou privés durant les 5 ans du contrat, conçu pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2029.

L'animation et la coordination du PLUSS du Pays des Herbiers seront organisées comme suit :

- La coordination du PLUSS sera assurée en complémentarité par les services Santé Prévention Autonomie du CIAS du Pays des Herbiers et le service Prévention Famille de la Communauté de Communes du Pays des Herbiers,
- L'animation des actions CLS et CTG-Social sera assurée par le coordonnateur CLS, employé par le CIAS du Pays des Herbiers,
- L'animation des actions CTG-Familles sera assurée par les coordonnateurs « pivot » et « terrain » CTG, employés par la Communauté de Communes du Pays des Herbiers.

L'animation des actions sera assurée en transversalité avec les services communaux ou intercommunaux compétents en fonction de la thématique concernée (CIAS, Relais Petite Enfance, Développement Durable, Développement Économique, Services Jeunesse, etc.)

La coordination ainsi que la mise en place des actions sont soutenues par un financement annuel de l'ARS et de la CAF.

Il est proposé d'approuver le plan d'actions suivant :

AXE 1 : ACCÈS AUX SOINS

Offre santé-social

CLS	Action 1	Concevoir un schéma intercommunal de santé dans l'objectif de conforter et développer l'offre de santé dans les communes membres
CLS	Action 2	Développer l'inter-connaissance entre les partenaires santé-social
CLS	Action 3	Améliorer la visibilité de l'offre de santé à travers la signalétique et la communication mises en place par chaque commune
CLS	Action 4	Soutenir l'accès aux métiers de la santé en milieu rural
CLS	Action 5	Déployer la mutuelle intercommunale

Etre acteur de sa santé

CLS	Action 6	Accompagner les habitants à devenir acteur de leur santé
CLS	Action 7	Développer des actions « Sport - Santé » dans une visée préventive physique et psycho-sociale

Santé mentale

CLS	Action 8	Etudier la pertinence et la faisabilité d'un lieu fédérateur autour du lien social et de la santé mentale
CLS	Action 9	Promouvoir la santé mentale à travers la formation et le réseau professionnel

AXE 2 : PARCOURS DE VIE

Petite enfance

CTG Familles	Action 10	Formaliser un plan de développement des modes de garde pour mettre en adéquation offre et demande d'accueil du jeune enfant
CTG Familles	Action 11	Faciliter les démarches des parents d'un jeune enfant et leur accès aux services
CTG Familles	Action 12	Poursuivre la promotion renforcée de l'accueil individuel et la valorisation du métier d'assistant maternel
CTG Familles	Action 13	Assurer la coordination en proximité des acteurs de la petite enfance

Enfance

CTG Familles	Action 14	Poursuivre le travail de réseau en proximité sur les publics : enfance et jeunesse
CTG Familles	Action 15	Renforcer l'accompagnement des enfants à l'usage des réseaux sociaux

Jeunesse

CTG Familles	Action 16	Favoriser le repérage et le partage d'information pour accompagner les jeunes et leurs familles
CTG Familles	Action 17	Développer une capacité à agir directement auprès des jeunes et de leurs familles
CTG Familles	Action 18	Encourager l'autonomie et la responsabilisation des jeunes

Parentalité

CTG Familles	Action 19	Poursuivre l'accompagnement des familles et la valorisation du rôle parental
CTG Familles	Action 20	Favoriser l'accès des familles aux actions et dispositifs existants
CTG Familles	Action 21	Rechercher l'innovation en développant de nouveaux formats d'intervention auprès des publics
CTG Familles	Action 22	Contribuer à la valorisation de la parentalité en entreprise
CTG Familles	Action 23	Promouvoir et valoriser la politique et les services intercommunaux famille auprès des élus et partenaires
CTG Familles	Action 24	Accompagner les familles dans leur mobilité pour faciliter leur accès aux services
CTG Familles	Action 25	Assurer la continuité et la pérennisation de la stratégie famille du Pays des Herbiers

Personnes âgées

CLS	Action 26	Poursuivre le déploiement du schéma gérontologique
-----	-----------	--

Handicap

CLS	Action 27	Créer un observatoire intercommunal du handicap
-----	-----------	---

Aidants

CLS	Action 28	Repérer les aidants et préserver leur santé
CLS	Action 29	Soutenir le duo aidant-aidé face aux troubles neurocognitifs

AXE 3 : ACCOMPAGNEMENT SOCIAL ET ACCÈS AUX SERVICES

CTG Social	Action 30	Poursuivre le déploiement du Contrat Local Contre les Violences Conjugales Sexistes et Sexuelles
CTG Social	Action 31	Etre ressource sur le territoire pour les problématiques sociales
CTG Social	Action 32	Accompagner l'accès aux soins, aux services et au numérique pour les personnes vulnérables

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code de la Santé Publique, notamment les articles L. 1434-2, L. 1434-17, L. 1435-1,
Vu les articles L. 263-1, L. 223-1 et L. 227-1 à 3 du Code de la Sécurité sociale ;
Vu le Code de l'action sociale et de familles ;
Vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'action sociale des Caisses d'Allocations familiales (CAF) ;
Vu la Convention d'Objectifs et de Gestion (COG) arrêtée entre l'Etat et la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF) ;
Vu la délibération n°47 du Conseil Communautaire en date du 4 décembre, portant approbation du PLUS,
Vu le projet de Plan Local Unique Santé Social ci-annexé,
Vu l'avis favorable de la Commission Famille et Cadre de vie du 21 novembre 2024,
Vu le rapport d'Odile PINEAU,

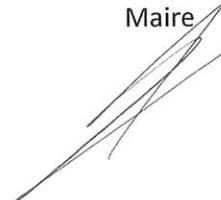
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- approuve le Plan Local Unique Santé Social 2025-2029 et son plan d'actions tels qu'exposés ci-dessus,
- autorise, le Maire ou l'adjoint délégué, à signer tout document s'y rapportant

Laurence MARTINEAU
Secrétaire de séance



Pour copie conforme,
Christophe HOGARD
Maire



Transmis en Préfecture le : 13 DEC. 2024
Publié électroniquement le : 13 DEC. 2024